



ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69

2.1 Capacité de l'OF à décrire les modalités d'accueil et d'accompagnement

Les stagiaires reçoivent au préalable de la formation le livret d'accueil correspondant à leur formation, constitué des informations nécessaires au bon déroulement de celle-ci (lieux, horaires, support, repas, moyens informatiques, etc...)

LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Vous vous êtes inscrit à une des formations de notre programme, et nous vous en remercions. Voici un document qui vous apportera toutes les précisions nécessaires au bon déroulement de cette session.

ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL mettra tout en oeuvre afin que votre formation se déroule du mieux possible.

Nous informons préalablement en cas de mobilité réduite d'un stagiaire.

Notre approche : Transmettre les acquis et les expériences avec une base théorique mais également pratique dans un esprit de partage et d'échange.

1 - PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION :

ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

Adresse : 112 allée des Sapins 69700 MONTAGNY.

SIRET : 750 690 323 000 43

N° de déclaration organisme de formation : 84 69 168 03 69

2 - NOTRE ÉQUIPE :

- Mr Soffiane BOULET , Gérant



ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69

3 - NOS FORMATIONS :

- **Formation niveau 1** : “Educateur canin” **forfait 210 h**
Détail : partie théorique 70 h / partie pratique 140 h
- **Formation niveau 2** : “Educateur canin, comportementaliste, coach canin” **forfait 410 h**
Détail : partie théorique 105 h / partie pratique 315 h
- **Semaine supplémentaire : (35h) suite à une formation 420h ou 210h**
Cette option peut être utilisée à la suite de la formation initiale ou plus tard

4 - ETHIQUE :

Un engagement clair pour vous proposer des actions adaptées, au plus juste, à vos contraintes, vos besoins et au respect de la législation.

5 - DÉROULEMENT DES SESSIONS DE FORMATION :

Les horaires de formation seront indiqués quelques jours avant le premier jour de formation selon les rendez vous professionnels déjà prévus par le formateur.

Vous serez accueilli dans notre salle de formation autour d'un accueil croissants et café !

En cas d'absence ou de retard au stage, merci d'en avvertir le formateur, ainsi que votre employeur.

Les repas et les hébergements ne sont pas compris dans le tarif de formation.

Des lieux de restauration sont accessibles à quelques minutes en voiture.



ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69



6 - REGLES DE SECURITE :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur et les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations canines et aux locaux personnels est strictement interdit.

Des règles de sécurité et de vie nécessaires au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur.

En cas de difficultés et/ou si besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre formateur.

7- MOYENS MATÉRIELS :

Les stagiaires auront à leur disposition une salle de cours avec : tables, chaises, tableau blanc, écran pour projeter les cours, feuilles blanches, stylos, imprimantes, canapé, cafetière, bouilloire pour le thé, micro-ondes, évier avec eau potable, toilettes, etc...



ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69

8 - SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Nous sommes situés sur Montagny le bas, dans la Zone Industrielle du Baconnet, au fond de l'impasse en face de Michelin (IMECA). (20 min de Lyon, 40 min de St Etienne)





ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les stagiaires et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur.

Les dispositions de ce règlement sont relatives :

- aux mesures en matière d'hygiène et de sécurité ;
- aux règles disciplinaires et notamment à la nature et à l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ;
- aux modalités de représentation des stagiaires.

HYGIENE ET SECURITE :

• Hygiène

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans tous les locaux de la société ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL en état d'ivresse
- d'introduire des boissons alcoolisées, des produits illicites ou dangereux dans les locaux de ladite société
- de fumer dans la salle de formation, le couloir y menant et les locaux personnels.

Les stagiaires fumeurs doivent fumer à l'extérieur des locaux et uniquement aux heures de pause.

• Sécurité

Afin de préserver le calme nécessaire au travail de chacun, il est demandé de ne pas faire de bruit dans les locaux.

Les stagiaires ne peuvent introduire dans les locaux de formation toute personne étrangère au stage de formation. En cas d'évacuation, ils doivent impérativement suivre les directives du formateur sous l'autorité duquel ils sont placés.

Tout incident ou accident survenu à l'occasion ou au cours d'un stage doit être immédiatement déclaré au formateur par le stagiaire accidenté ou par les témoins de l'accident ou de l'incident.

En cas d'urgence, le formateur et l'employeur et/ou l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont dépend le stagiaire devront être alertés.

Tout accident doit être signalé de quelque façon que ce soit à la Direction afin que les formalités de déclaration qui relèvent de sa responsabilité soient effectuées dans les 48 heures.



ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69

DISCIPLINE GENERALE :

• Présence des stagiaires

Les stagiaires doivent respecter les horaires énoncé par le formateur.

Les stagiaires doivent, pour chaque demi-journée, signer une feuille de présence individuelle et, en fin de stage, remplir et remettre au formateur la feuille d'appréciation du stage. Tout retard devra être justifié auprès du formateur, ainsi qu'auprès de l'employeur et/ou l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont dépend le stagiaire.

Toute absence doit être signalée à l'avance, à la société ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL et auprès de l'employeur et/ou l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont dépend le stagiaire.

Il est interdit à tout stagiaire de quitter le stage sans motif et sans en avoir préalablement informé le formateur. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande écrite soumise par le stagiaire au formateur. Toute absence justifiée hors délai ou non justifiée peut être considérée comme une faute passible de sanctions.

Les temps de pause sont laissés à l'appréciation du formateur.

• Tenue et comportement

Les stagiaires doivent avoir une tenue décente et un comportement correct vis-à-vis du formateur, des autres stagiaires, et, d'une manière générale, de toute personne qu'ils pourraient croiser dans les parties des locaux dans lesquels ils sont amenés à se déplacer.

• Confidentialité

Il est formellement interdit, sauf en cas d'avis contraire du formateur, d'utiliser un matériel d'enregistrement, photo, vidéo ou audio, sous peine de sanction.

• Utilisation du matériel

Le matériel mis à la disposition des stagiaires ne doit être utilisé qu'en présence du formateur. Chaque stagiaire est tenu de le conserver en bon état. Le matériel ne doit être utilisé que pour l'usage pour lequel il est prévu et essentiellement pour les besoins de la formation. Tout usage à d'autres fins, en particulier à des fins personnelles, est interdit.

Il est également interdit au stagiaire d'emporter tout matériel mis à sa disposition au cours du stage de formation ; à moins qu'il n'y ait été autorisé par écrit.

Le matériel de pause, canapé, évier, micro-ondes, toilettes, est à utiliser avec l'accord du formateur et aux heures indiquées par le formateur.

Pour la cafetière et bouilloire, un café ou thé vous sera offert chaque matin, mais pour le reste de la journée, il vous sera demandé d'apporter vos dosettes de café et thé, les machines étant en libre service dans la salle de cours.



ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69

• Responsabilité de la société ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

La société ABC DOG EDUCATION filiale ABC DOG SCHOOL décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés ou laissés par les stagiaires dans les locaux.

PRÉSENCE DES CHIENS DE STAGIAIRES:

• Comportement des chiens

Pour que les chiens de stagiaires soient acceptés, il faut que ces derniers aient les comportements appropriés, que ce soit avec les humains et avec les autres chiens.

Nous en parlerons au préalable par téléphone et verrons sur place. Si un chien avait un comportement inapproprié, il pourra à tout moment être demandé à son maître de trouver une solution.

La société ABC DOG EDUCATION filiale ABC DOG SCHOOL décline toute responsabilité en cas d'accident concernant un chien de stagiaire en dehors des heures de cours, que ce soit dans les locaux de formation ou non.

• Hygiène des chiens

Ne sont admis que les chiens identifiés (tatouage ou puce électronique) et à jour de vaccination (datant de plus de 15 jours et moins d'un an) contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose (CHLP) et la toux de chenil (Pneumodog ou Nobivack KC par voie intranasale) pour les chiens. La vaccination contre la rage est vivement conseillée mais pas obligatoire.

Le carnet de santé et les papiers d'identification devront être présentés au début de la formation.



ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL

N° de déclaration organisme de formation 84 69 168 03 69

SANCTIONS :

Tous manquements au respect de ce présent règlement intérieur, ainsi que tous agissements considérés comme fautifs par la direction de la société ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL pourront faire l'objet d'une sanction à l'encontre du stagiaire. Cette sanction sera prise conformément à la procédure décrite au présent règlement.

Selon la gravité et la nature du comportement fautif, le stagiaire pourra faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- avertissement écrit par le Gérant de la société ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL avec copie à l'employeur et/ou l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont dépend le stagiaire ;
- blâme ou un rappel à l'ordre ;
- exclusion définitive de la formation suivie.

Afin de prévenir une situation grave et en cas d'urgence, le formateur pourra prendre une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat ; cette mesure conservatoire n'a pas le caractère d'une sanction. L'employeur et/ou l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont dépend le stagiaire sera immédiatement prévenu des faits et statuera sur la poursuite ou non du stage par le stagiaire.

PUBLICITE DU REGLEMENT :

Un exemplaire du présent règlement intérieur est disponible et affiché dans les locaux de ABC DOG EDUCATION Filiale ABC DOG SCHOOL.